

CADEAUX ET MARCHANDAGES DIPLOMATIQUES À ROME JUSQU'AU DÉBUT DE LA CONQUÊTE MÉDITERRANÉENNE

Resumen: Este trabajo analiza la dificultad para encontrar una definición unívoca sobre la práctica del intercambio de regalos diplomáticos entre ciudades, pueblos y Estados y Roma desde el inicio del período republicano. La variedad de tipologías de dichos intercambios que va desde el regalo, hasta la cesión de botín, pasando por la simple rapiña o, incluso, por la práctica mercantil complica mucho su estudio, aunque parece claro que se trata de una fuente más de obtención de recursos económicos por parte de Roma a la que los pueblos y ciudades conquistadas difícilmente podían sustraerse.

Palabras claves: Diplomacia, regalos, recursos económicos.

Abstract: This work analyzes the difficulty to find a univocal definition on the practice of the exchange of diplomatic gifts between cities, and the States and Rome from the beginning of the republican period. The variety of typology of the above mentioned exchanges that goes from the gift, up to the booty transfer, happening for the simple pillage or, even, for the mercantile practice it complicates very much his study, although it seems clear that it is a question of one more source of securing of economic resources on the part of Rome to which the States and cities conquered hardly could remove.

Keywords: Diplomacy, gifts, economic resources.

Les échanges matériels entre cités et Etats lors de contacts diplomatiques ont très tôt pris des formes variées, assimilées par les sources antiques soit à des cadeaux ou échanges de courtoisie, soit à des marchandages ou bien encore à des tractations de négoce. Les présentations de ces formes d'échanges sont si disparates qu'elles imposent de s'interroger sur le contenu et la signification de l'ensemble des échanges matériels effectués par le truchement d'ambassadeurs. Les informations dont nous disposons concernant les types d'objets échangés dans le cadre de missions sont relativement abondantes et ce, bien avant la période romaine. Ainsi les lettres d'Amarna, datées du règne d'Akhenaton, révèlent que des ambassadeurs chargés de messages à destination de rois mésopotamiens avaient également pour fonction d'offrir des cadeaux dont la composition avait d'ailleurs été plus ou moins négociée avant la mission¹. Cet exemple très antérieur à notre période fait d'emblée apparaître une des ambiguïtés de ce sujet: la combinaison de différentes fonctions – ambiguïté qui se retrouve amplement à l'époque romaine.

La fonction première d'un cadeau est, en toute logique, de remercier ou de manifester une volonté de rapprochement (de caractère plus ou moins politique); et à Rome, comme dans nom-

¹ Au XIV^e s. av. J.-C. Voir R. Cohen, R. Westbrook, *Amarna Diplomacy, The beginning of international relations*, Baltimore: Johns Hopkins University Press 2000.

Des girafes sont notamment mentionnées comme cadeau diplomatique dès les premières dynasties.

bre d'Etats antiques, ces échanges constituent une des façons de concrétiser la nature et le contenu des rapports existants entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. P. Veyne avait souligné combien les échanges de courtoisie étaient importants dans le monde hellénistique: ils traduisaient en premier lieu une volonté de reconnaissance des Etats entre eux et Rome, de ce point de vue, ne fait pas exception – même si elle n'est pas intégrée au système des relations internationales en vigueur entre les rois hellénistiques². Mais, à Rome, les échanges de cadeaux lors de contacts diplomatiques vont au-delà de simples pratiques de courtoisie et les fonctions des échanges matériels de toute nature sont nettement plus équivoques, de sorte que les délimitations entre cadeaux de courtoisie, butins, négoce et marchandages paraissent, nous le constaterons, relativement aléatoires.

LES CADRES DE NOTRE ENQUÊTE

Les démarches associant des échanges de cadeaux ont majoritairement pour fonction de conclure ou de consolider une alliance, de renforcer des liens ou de simplement engager un processus de rapprochement; cependant nombre de cadeaux sont échangés dans le cadre de missions dont l'objectif officiel est assez éloigné de ces types de contacts. L'analyse du vocabulaire n'est pas d'un grand secours dans le cadre de notre enquête: chez les auteurs latins, par exemple, le terme «*donum*» recouvre des réalités disparates, de sorte que, seul l'examen du contexte et du rapport des forces entre l'expéditeur et le destinataire du cadeau peut permettre d'évaluer les réalités qu'englobe ce terme générique.

Quelques formes d'échanges peuvent a priori être exclues de notre enquête; en premier lieu les demandes de rançons, pour lesquelles il est facile d'affirmer qu'il ne s'agit nullement de cadeaux, mais seulement de la traduction d'un rapport de forces très défavorable lors d'un affrontement³. De la même façon, les otages ne sont que les garants du respect de traités ou d'engagements; ils ne peuvent pas être assimilés à des présents. Enfin, les tentatives de corruption doivent également être exclues dans la mesure où elles ne concernent le plus souvent qu'un individu et non la cité toute entière. Un des exemples parmi les plus représentatifs est celui des Samnites venant offrir de l'or au consul M^o. Curius Dentatus en 290 afin de faciliter le renouvellement du traité⁴. Dix années plus tard, l'or de Pyrrhos est également refusé par C. Fabricius envoyé auprès du roi épirote pour racheter les prisonniers. Dans la plus pure tradition stoïcienne, les auteurs qui relatent l'événement insistent sur le mépris avec lequel le légat romain refusa les propositions du roi. Appien fait ainsi dire à C. Fabricius: «Jamais vos amis ni vous, ô Roi, ne pourrez me prendre mon indépendance. Je considère ma pauvreté comme plus bénie que toutes les richesses du roi si elles sont réunies avec peur»⁵. Pourtant les propositions du roi sont présentées par Plutarque comme un cadeau et non comme une tentative de corruption: «Pyrrhos l'accueillit avec bienveillance et, le prenant à part, voulut lui faire accepter de l'or, non point certes pour le corrompre, mais, ainsi qu'il le disait, comme une marque d'amitié et d'hospitalité»⁶. L'interprétation de cet épisode s'avère donc incertaine, suivant qu'on privilégie la version d'Appien ou celle de Plutarque et l'ambiguïté peut difficilement être levée.

² P. Veyne, «Y a-t-il eu un impérialisme romain?» *MEFRA* 75, 1973, p. 834-835.

³ Par exemple, la rançon versée par Rome en, 390 aux Gaulois n'est assurément pas un cadeau !

⁴ Val. Max., 4, 3, 5; Cic., *Sen.*, 55; Liv., *Per.*, 11...

⁵ App., *Samn.*, 10, 4.

⁶ Plut., *Pyrr.*, 20, 1

Dans un nombre considérable de cas, la limite est encore plus difficile à établir entre cadeaux, butins et marchandages. De prime abord, les butins constituent des prélèvements opérés dans le cadre d'un conflit et non d'une négociation – même si quelques tractations d'ordre diplomatique ont pu être associées au règlement des hostilités. Ces prélèvements résultent de la simple application du droit du vainqueur. Dès le règne de Romulus, les témoignages littéraires multiplient les mentions de butins directement acquis par les rois romains au détriment de leurs ennemis; et même lorsque Tullus Hostilius exige la restitution du butin pris par le roi d'Albe, le retour de ces biens ne peut assurément pas être assimilé à un cadeau⁷. Au début de la période républicaine, les mentions de butins se multiplient dans nos sources, et, quelle que soit leur valeur ou leur crédibilité, ils ne devraient pas logiquement être identifiés à des présents⁸. Mais comment qualifier le transport à Rome de la statue de Jupiter *Imperator* en 380 lors de la *deditio* de Préneste ? S'agit-il d'une offrande ou d'un butin ? La cité déditice n'ayant pas été pillée, cette statue ne peut être considérée comme provenant d'un butin⁹, et pourtant, on n'imagine mal qu'il s'agisse d'un cadeau spontanément offert à Rome... Ce dernier exemple illustre l'ambivalence de certaines pratiques, dès la conquête italienne.

Les difficultés à opérer une nette distinction entre cadeaux et butins est encore plus flagrante dans le cadre des marchandages mis en oeuvre dès le début de la conquête italienne par les Romains. A plusieurs reprises en effet, les chefs de l'armée romaine imposent un véritable marchandage à leurs ennemis —dans un contexte qui est rarement celui d'une victoire définitive—, à seule fin de les autoriser à envoyer des légats auprès du Sénat soi-disant pour négocier les conditions de la paix. Avec les débuts de la conquête méditerranéenne, ces pratiques se multiplient et se complexifient de telle sorte qu'il devient presque artificiel de tenter d'établir une délimitation claire entre cadeaux, butins et marchandages.

LES CADEAUX OFFERTS PAR ROME

Le dépouillement des sources permet de constater très aisément que le nombre des cadeaux offerts par Rome est sans commune mesure avec celui des cadeaux reçus par les Romains et qu'en outre, ils sont le plus souvent d'assez faible valeur. Mais au-delà de cette évaluation quantitative, le contexte dans lequel les cadeaux sont offerts mérite notre attention.

Les plus anciens témoignages de cadeaux offerts par Rome ne concernent que des offrandes de caractère religieux: ainsi les légats envoyés pour consulter l'oracle de Delphes auraient été, selon une tradition bien établie, chargés de porter des cadeaux au clergé de l'amphiclyonie. Dès la mission mandatée par Tarquin le Superbe à la fin de son règne, nos sources affirment que Brutus apportait «comme présent à Apollon un bâton d'or caché dans un bâton de cornouiller creusé à cet effet, emblème énigmatique de son esprit¹⁰». Cicéron précise que cette initiative est conforme «aux habitudes de ceux dont il était issu (envoyant) à Delphes des dons magnifiques, prélevés sur son butin»¹¹.

⁷ Liv., 1, 22, 4; D.H., 3, 2-3.

⁸ Nos sources mentionnent par exemple 36 butins opérés entre 509 et 396, mais la plupart des récits sont si imprécis que leur crédibilité est faible (voir notre ouvrage en préparation sur les butins romains).

⁹ Liv., 6, 29, 8-10.

¹⁰ Liv., 1, 56, 9 «*aureum baculum inclusum corneo cauato ad id baculo tulisse donum Apollini dicitur, per ambages effigiem ingenii sui*». Version identique chez Denys (4, 69, 3). Sur le débat concernant l'historicité de cette mission, voir notre ouvrage, *La diplomatie romaine*, p. 87-88.

¹¹ Cic., *De Rep.*, 2, 44 «*dona magnifica*».

La tradition est reprise par la République dans le cadre du conflit avec Véies, et en 394, des légats partent à Delphes chargés d'offrandes: «Quand la ville fut prise, mettant de côté le dixième du butin contre la volonté des soldats, il (Camille) l'offrit à Apollon, en accord avec un vœu qu'il avait fait précédemment. Il offrit aussi une coupe d'or avec les bijoux des femmes»¹². On sait quel sort fut réservé aux légats romains, faits prisonniers par le chef pirate des îles Lipari, Timasithée, et pour le remercier de son aide, «des liens d'hospitalité furent noués avec lui par sénatus-consulte et l'État lui fit des présents»¹³. Aucun détail n'est fourni concernant la nature et l'importance de ces cadeaux qui seraient les premiers à vocation non religieuse offerts par Rome – qui plus est à un chef pirate! C'est seulement à la fin du IV^e siècle que nous trouvons la trace d'un cadeau diplomatique de courtoisie: en 306, lorsque le traité avec Carthage est renouvelé pour la troisième fois, «Les ambassadeurs qui étaient venus à cet effet de Carthage, furent traités avec bienveillance et comblés de présents»¹⁴. Cependant, comme en 394, aucune précision ne nous est fournie concernant la nature et l'importance de ces présents.

Toutes les consultations religieuses ne semblent pas avoir donné lieu à des offrandes de la part de Rome: en 292, tant à Delphes qu'à Epidaure, aucune source ne témoigne de l'apport de cadeaux par les légats chargés de rapporter le symbole d'Esculape¹⁵. De même, en 216, «Q. Fabius Pictor fut envoyé à Delphes pour demander à l'oracle par quelles prières et quels sacrifices on pourrait apaiser les dieux, et quel serait le terme de toutes ces calamités»¹⁶, nos sources ne mentionnent aucune offrande au clergé de Delphes lors de cette démarche. Enfin, lorsque en 205, des légats romains sont envoyés à Pergame demander l'aide du clergé de Pessinonte et le symbole de Cybèle, ils ne sont apparemment chargés d'aucun cadeau¹⁷. Il est probable qu'en 216, comme en 292, les Romains n'aient pas disposé de réserves financières importantes; en revanche, en 205, la mission à Pergame est postérieure à la victoire sur Hasdrubal et le Sénat venait précisément d'envoyer des cadeaux à Delphes et à ses alliés, grâce au butin fait sur Hasdrubal¹⁸.

Le contexte de la démarche de 222 éclaire les conditions particulières dans lesquelles Rome offre des cadeaux. Plutarque commente: «Les Romains furent tellement ravis de cette victoire (sur les Insubres et les Gésates) et de la fin de la guerre qu'ils envoyèrent à Apollon Pythien à Delphes en témoignage de leur reconnaissance un cratère d'or d'une valeur de... livres et qu'ils donnèrent une part splendide aux villes alliées et en envoyèrent beaucoup aussi à Hiéron, roi de Syracuse, leur allié et ami»¹⁹. Ces cadeaux, présentés comme des actes de générosité confirment que, depuis le début de la République, c'est seulement quand Rome a remporté une victoire (comme en 394) qu'elle offre des présents à Delphes ou a fortiori à ses alliés – des présents prélevés sur le butin obtenu par la victoire. Ainsi la prise de Syracuse par Marcellus permet, grâce au butin récupéré sur la très riche cité, d'offrir en 210, pour la première fois des cadeaux assez significatifs au roi Syphax. Outre les habituels cadeaux symboliques du pouvoir (toge, tunique de pourpre et chaise d'ivoire), une coupe d'or de cinq livres est offerte à Syphax; les autres roitelets d'Afrique recevant «toges prétextes et coupes d'or pesant trois livres chacune»²⁰. Simultanément, deux autres ambassadeurs envoyés à Alexandrie «pour commémorer et réactiver le traité d'alliance portèrent des cadeaux: au roi, une toge et une tunique de pourpre avec une chaise en ivoire,

¹² Zon., 7, 21.

¹³ Liv., 5, 28, 5.

¹⁴ Liv., 9, 43, 26.

¹⁵ Ovid., *Métam.*, 626-640; Val. Max., 1, 8, 2; Liv., 10, 47, 6-7.

¹⁶ Liv., 22, 57, 6. Plutarque (*Fab.*, 18, 3) ne dit rien non plus d'une éventuelle offrande.

¹⁷ Ce ne sont pourtant pas moins de douze auteurs qui témoignent de cette mission.

¹⁸ Voir le paragraphe suivant.

¹⁹ Plut., *Marc.*, 8, 11. Le poids du cratère manque dans le manuscrit.

²⁰ Liv., 27, 4, 7-9.

à la reine, une robe brodée et un manteau de pourpre»²¹. Cette dernière mission doit d'ailleurs être rapprochée d'un témoignage de Polybe qui, la même année, signale qu'une «ambassade fut envoyée à Ptolémée pour lui demander de fournir du blé, car la pénurie était grande chez eux (les Romains)»²². L'association des deux objectifs n'est pas invraisemblable, mais il n'a jamais été mentionné des cadeaux lors d'achats de blé²³. Peut-être est-ce aussi la première fois que les Romains sollicitent leur allié en ce sens – c'est en tout cas la première fois qu'une telle démarche est mentionnée auprès des Lagides.

Le contexte de la deuxième guerre punique, exceptionnel a bien des égards, l'est aussi dans le domaine des cadeaux diplomatiques. Les cadeaux de 210 en Afrique et en Egypte sont suivis les années suivantes de plusieurs démarches diplomatiques destinées à obtenir, renforcer ou à acheter les alliances; puis à remercier les alliés de leur aide. En 206, Scipion prend l'initiative d'une démarche auprès du roi massaesyle, «pensant que Syphax ne le jugerait pas plus important ni plus sacré que ne le font d'ordinaire les barbares, pour qui la fidélité dépend de la fortune, lui envoie, comme parlementaire, C. Laelius, avec des présents»²⁴. En 205, le contexte est identique à celui des offrandes de 222, lorsque, après la victoire sur Hasdrubal, «on envoya comme ambassadeurs à Delphes, pour y porter l'offrande tirée du butin fait sur Hasdrubal, M. Pomponius Matho et Q. Catius. Ils y portèrent une couronne d'or de deux cents livres, et des reproductions en argent des dépouilles, pesant mille livres»²⁵.

Des couronnes d'or sont également offertes par Scipion en 203 à Massinissa: «il donna pour la première fois à Masinissa le nom de roi, le combla d'éloges, et lui fit présent d'une couronne et d'une coupe d'or, d'une chaise curule, d'un bâton d'ivoire, d'une toge brodée et d'une tunique à palmes»²⁶. Et, lorsque Scipion renvoie les légats africains au Sénat (qui entérine à cette occasion toutes ses initiatives), ils reçoivent un accueil particulièrement chaleureux et de multiples cadeaux: «C'étaient deux saies de pourpre avec une agrafe d'or et des tuniques à laticlave, deux chevaux caparaçonnés, deux armures de cavalier avec cuirasses, des tentes et l'équipage militaire qu'il est d'usage de fournir aux consuls. On donna aux députés environ cinq mille as par tête, et mille aux gens de leur suite, plus deux habillements complets par député, et un à chacun des gens de leur suite et des Numides qu'on mettait en liberté pour les renvoyer au roi. Le même décret accordait aux députés des places d'honneur et tous les privilèges d'une généreuse hospitalité»²⁷.

Après Zama, le Sénat récompense Massinissa en lui donnant des territoires enlevés à Syphax et l'année suivante des légats romains vont offrir des cadeaux prélevés sur le butin d'Hannibal: «Les ambassadeurs emportèrent des présents magnifiques pour Massinissa, des vases d'or et d'argent, une toge de pourpre, une tunique brodée de palmes, un sceptre d'ivoire, une robe prétexte et une chaise curule. Ils eurent ordre de lui promettre que s'il croyait avoir besoin de quelque appui pour affermir et accroître sa puissance, le peuple romain n'épargnerait rien dans l'intérêt d'un roi qui l'avait si utilement servi»²⁸. Ce sont pratiquement les derniers cadeaux offerts par Rome; à partir du début de la conquête extra-italique, les cadeaux diplomatiques se raréfient considérablement et, jusqu'à Apamée, les traces en sont bien peu nombreuses. En 192, Attale venu en ambassade à Rome reçoit «une maison, et tous les honneurs de l'hospitalité publique; on lui fit don de deux chevaux, de deux armures de cavalier, de vaisselle d'or et d'argent, la première du poids de vingt li-

²¹ Liv., 27, 4, 10.

²² Polyb., 9, 5, 11a.

²³ Voir *infra* p., le paragraphe consacré aux aides alimentaires.

²⁴ Liv., 28, 17, 7.

²⁵ Liv., 28, 45, 12.

²⁶ Liv., 30, 15, 10. C'est à notre connaissance, avec celles de 222, les seuls exemples de cadeaux de couronnes!

²⁷ Liv., 30, 17, 8.

²⁸ Liv., 31, 11, 11-12.

bres, l'autre de cent»²⁹. Enfin en 190, les légats égyptiens venus féliciter Rome pour sa victoire sur Antiochos, reçoivent chacun quatre mille as³⁰.

L'examen de l'ensemble des cadeaux offerts par les Romains depuis les débuts de la République fait apparaître la période de la deuxième guerre punique comme une exception. Même dans le cadre des offrandes religieuses, le Sénat ne se montre généreux que lorsqu'il dispose d'un butin important acquis grâce à une victoire notable. Dans ce domaine, les habitudes romaines paraissent assez éloignées des pratiques hellénistiques et, lorsque les sénateurs entrent en contact avec les rois hellénistiques, le rapport des forces est rapidement si favorable à Rome qu'il se traduit par une abondance de cadeaux en faveur, naturellement, de la puissance dominante.

LES CADEAUX DIPLOMATIQUES REÇUS PAR ROME

La trace la plus ancienne de cadeaux offerts à Rome est celle d'Etrusques qui seraient venus porter à Tarquin l'Ancien les emblèmes de la royauté, symbolisant ainsi leur soi-disant soumission au roi de Rome³¹. Cette première mention établit un lien étroit —bien que falsifié—, entre le cadeau et le sens politique qu'il symbolise. Quelques décennies, plus tard, nos sources sont tout aussi peu crédibles lors du récit de la prise de Rome par Porsenna: selon Denys, «après le départ des Tyrrhéniens, le Sénat romain vota d'envoyer à Porsenna un trône d'ivoire, un sceptre, une couronne d'or et une robe triomphale, qui avaient été les insignes des rois»³². Contrairement à ce qu'affirme Denys, le retour de ces symboles en Etrurie, ne traduit aucunement une alliance entre Porsenna et Rome, mais bien plutôt la soumission de la cité latine à Porsenna³³. Dès les premières années de la République, on perçoit l'enjeu puissant de ces objets, présentés comme des cadeaux, mais dont la charge symbolique est si forte qu'ils donnent lieu dans la tradition à une récupération parfois grossière.

Opérer un rapprochement est probablement la fonction la plus avérée dévolue aux cadeaux diplomatiques et, parmi les cadeaux dont la finalité est tout à fait assurée, figurent en bonne place les couronnes. Les offrandes de couronnes avaient un usage primitivement religieux et plus précisément funéraire, mais leurs fonctions se sont diversifiées, devenant plus étroitement associées aux activités militaires, notamment aux triomphes³⁴. L'évolution de l'usage de la couronne-cadeau vers un usage plus politique est d'ailleurs évoquée dès 495, lorsque les Latins viennent offrir une couronne d'or à Jupiter Capitolin: il s'agissait de remercier le Sénat d'avoir restitué six mille prisonniers aux Latins; mais les légats latins avaient également pour mission de solliciter une alliance³⁵. De même, en 448, une délégation de Latins et d'Herniques vient féliciter Rome de la fin de la sécession et de la réconciliation entre patriciens et plébéiens. Tite-Live précise qu'«à cette occasion, ils offrirent à Jupiter très bon et très grand et déposèrent au Capitole une couronne d'or de peu de valeur, parce que leurs affaires n'étaient pas prospères»³⁶. Dans ce cas, la fonction politique de l'offrande paraît incontestable, mais comme en 495, les légats étaient chargés d'une autre mission: informer le Sénat des

²⁹ Liv., 35, 23, 8.

³⁰ Liv., 37, 3, 9-11.

³¹ D. H., 3, 61, 1-3. D. Briquel (*in* F. Hinard, *Histoire romaine*, p. 98) qualifie cette reconnaissance de la suzeraineté de Rome de «totalement imaginaire».

³² D. H., 5, 35, 1.

³³ D. Briquel, *ibid.*, p. 144.

³⁴ Voir l'article «*corona*» de E. Egger in Daremberg et Saglio, p. 1520-1537.

³⁵ Liv., 2, 22, 4-6. Denys (6, 25) n'évoque que la restitution des prisonniers.

³⁶ Liv., 3, 57, 7-8.

préparatifs de guerre des Eques et des Volsques. Cette information fut immédiatement suivie de la décision sénatoriale d'envoyer les consuls en campagne. Apparemment le cadeau des Latins et des Herniques avait pour fonction secondaire de favoriser l'engagement de Rome, en obtenant une aide militaire rapide – sans pour autant solliciter ouvertement cette aide³⁷.

En 343, après la victoire de Rome sur les Samnites, le premier cadeau reçu d'une puissance extra-italique aurait été celui des Carthaginois: ils envoyèrent «une ambassade pour la féliciter et lui faire don d'une couronne d'or qui devait être déposée au Capitole, dans le sanctuaire de Jupiter. Cette couronne pesait vingt-cinq livres»³⁸. Pour la première fois, la valeur de la couronne est précisée – preuve *a contrario* que les couronnes offertes précédemment par les voisins italiens devaient être de peu de valeur, sinon symbolique. La valeur des cadeaux diplomatiques franchit d'ailleurs une étape d'importance lors du premier contact diplomatique avec un roi hellénistique, la venue à Rome de la mission lagide en 273. Zonaras est probablement l'auteur qui résume le plus simplement les multiples sources évoquant le premier échange diplomatique entre l'Égypte et Rome: «Ptolémée Philadelphie, roi d'Égypte, quand il apprit que Pyrrhus avait été mis à mal et que les Romains augmentaient leur puissance, leur envoya des cadeaux et fit un traité. Et les Romains, satisfaits de cela, lui envoyèrent des ambassadeurs en retour. Ces derniers reçurent de magnifiques cadeaux de lui qu'ils désirèrent donner au trésor. Le Sénat cependant ne voulut pas les accepter, mais accepta que les ambassadeurs les gardent»³⁹. Si la conclusion d'un *foedus* entre Rome et le pouvoir lagide est peu probable, la qualité des rapports établis dès ce premier double contact est confirmée sur la longue durée jusqu'à la fin de la République⁴⁰.

En 205, la tradition se poursuit et les ambassadeurs de Sagonte viennent à Rome offrir des couronnes afin de remercier le Sénat de son soutien: «A Jupiter très bon, très grand, gardien de la citadelle du Capitole, nous avons l'ordre non seulement, pour ces bienfaits, de rendre grâce, mais d'apporter, si vous le permettez, cette offrande, une couronne d'or, au Capitole, à cause de la victoire»⁴¹. On notera que l'offrande est postérieure à la victoire du Métaure, mais antérieure à celle de Zama, confirmant aux yeux des cités méditerranéennes l'importance de la victoire de 207. A partir des débuts de la conquête extra-italique, les couronnes sont essentiellement offertes par les États hellénistiques: Attale en offre en 198, Philippe en 196 et 191, les alliés grecs en 193, la ligue étolienne, Cibyra (dix talents) en 189. Le poids de ces couronnes ne cesse d'augmenter: cette même année 189, «Les Ambraciotes offrirent au consul une couronne d'or de cent cinquante talents; les statues de bronze et de marbre, les tableaux, dont Ambracie était ornée plus que les autres villes de la région, parce que Pyrrhus y avait eu un palais, furent tous enlevés et emportés. Rien d'autre ne fut touché ni profané»⁴². Ces offrandes représentent clairement le prix de leur *deditio*. En outre, les cités grecques offrent de l'or qui n'est pas nécessairement présenté sous forme de couronnes, mais les récits des triomphes qui affichent ces trésors ne précisent que rarement dans quelles conditions ils furent acquis: ils ont probablement fait l'objet de marchandages⁴³. Lors du triomphe de Paul-Émile, Plutarque décrit ainsi une partie du butin présenté: «on portait quatre cents couronnes d'or

³⁷ On peut effectivement douter qu'au milieu du V^e s. l'aide de Rome ait pu être sollicitée par ses voisins.

³⁸ Liv., 7, 38, 2.

³⁹ Zon., 8, 6. Pas moins de sept auteurs font référence à cet épisode.

⁴⁰ En dehors de Massilia, c'est avec l'Égypte que la durée et la qualité des rapports sont les plus remarquables (voir le second volume de notre ouvrage, *La diplomatie romaine*, en préparation).

⁴¹ Liv., 28, 39, 15.

⁴² Liv., 38, 9, 6-14. Voir la note 15 dans l'édition CUF de R. Adam, p. 113. Version identique chez Polybe (21, 30, 5)

⁴³ Voir le dernier paragraphe consacré aux marchandages.

que les villes avaient envoyées avec des ambassades à Paul-Émile comme prix de sa victoire»⁴⁴. De fait, les couronnes sont progressivement assimilées à du butin et associées en priorité à la valorisation de la victoire.

Les aides frumentaires ne sont pas a priori des cadeaux d'autant plus qu'il est assez souvent stipulé qu'il s'agit d'un achat et non d'un don⁴⁵; cependant, dès 492, Denys précise que l'aide fournie par Gélon de Syracuse avait pour «moitié été achetée à très bas prix et le reste avant été envoyé par le tyran comme don gratuit aux Romains et convoyé à ses propres frais»⁴⁶. A partir de la première guerre punique, les achats et les dons de blé venant de Syracuse sont devenus très significatifs: dès son changement d'alliance en faveur de Rome en 263, Hiéron multiplie les aides frumentaires: en 263, 237, 224, 217, 216 (quatre démarches) et 215 jusqu'à sa mort. Certaines aides sont payées (comme en 224, après la guerre contre les Gaulois), d'autres correspondent à des dons – mais nos sources sont sur ce point rarement précises. Avec lucidité, Polybe analyse ainsi les conditions du rapprochement du roi avec Rome: «tandis que le roi Hiéron, une fois qu'il se fut placé sous la protection des Romains et leur fournissant toujours des vivres selon les besoins, régna tranquillement à Syracuse par la suite»⁴⁷. Les cadeaux en vivres constituent assurément la garantie du maintien de l'indépendance du royaume. Pour la première fois en 216, le préteur T. Otacilius est pourtant contraint de solliciter l'aide de Hiéron, tant la situation est dramatique: le Sénat, dans l'incapacité de fournir la solde et le blé dont le préteur a besoin lui suggère de «subvenir en ne comptant que sur (lui)-même... T. Otacilius avait envoyé des députés à l'homme qui était un allié unique en son genre du peuple romain, Hiéron: il en reçut autant d'argent qu'il en avait besoin pour la solde et du blé pour six mois»⁴⁸. Ici il n'est plus question d'achats, mais clairement de cadeaux. Hiéronimos ne s'y trompe pas lorsque, dès la mort de Hiéron en 215, il exige des ambassadeurs romains, venus lui demander les raisons de son changement d'alliance, la restitution de «tout l'or qu'ils avaient reçu de son grand-père Hiéron... le grain et les autres dons qu'ils avaient eus d'Hiéron depuis le début»⁴⁹. Naturellement, la demande de Hiéronimos scandalise les Romains et contribue à la rupture. A partir de la fin de la deuxième guerre punique, les démarches liées aux demandes d'aides frumentaires disparaissent car désormais les productions des alliés sont soit réquisitionnées, soit font l'objet d'après marchandages.

LES MARCHANDAGES, DES CADEAUX OBLIGÉS

Dès le début de la période républicaine, les sources témoignent de marchandages très divers et on a le sentiment que tous les biens matériels peuvent faire l'objet de tractations: de l'argent, du blé, des matières premières, mais également des territoires. Curieusement, au cours des premiers siècles de la conquête italienne, certains de ces marchandages ne semblent pas traduire la réalité du

⁴⁴ Plut., *Aem.*, 34, 5

⁴⁵ Voir notre article, «Les difficultés frumentaires de Rome: les apports de la diplomatie (509-210)» in *Au Jardin des Hespérides, Mélanges offerts à Alain Tranoy*, Rennes 2004, p. 283-296.

⁴⁶ D. H., 7, 20, 3. Mention identique dans Plutarque (*Cor.*, 16, 1). Les pirates antiates s'emparent de la cargaison au retour des légats.

⁴⁷ Polyb., 1, 16, 10.

⁴⁸ Liv., 23, 21, 4-5.

⁴⁹ Polyb., 7, 5, 6-7.

rapport des forces. Des demandes de paix, formulées dans un contexte où la supériorité des armes romaines n'a pas été établie de manière incontestable, débouchent sur un résultat en net décalage relativement aux objectifs affichés. Ainsi, pour obtenir une suspension des hostilités sur le champ de bataille afin d'aller à Rome négocier une paix, d'énormes compensations sont exigées. Or la plupart ne se soldent, en vérité, que par des trêves dont la durée varie de un à quarante ans. En outre, lorsqu'une paix (ou trêve) est obtenue, elle n'est que très précaire et rapidement remise en cause. Ces marchandages destinés à obtenir trêves, entrevues et négociations n'offrent en réalité aucune garantie de résultat.

L'origine de cette pratique semble être étrusque: dès 508, les Etrusques liés à Tarquin viennent proposer aux Romains d'accepter le retour de Tarquin, avec du blé, «s'ils désiraient être débarrassés et de la guerre et de la famine»⁵⁰. Comme dans bien d'autres domaines, Rome reprend à son compte les pratiques diplomatiques des rois étrusques et, jusqu'à la fin de la conquête italienne, la quasi-totalité de ces marchandages est réalisée avec les cités et peuples d'Etrurie; à trois exceptions près: ceux imposés aux Falisques en 394 et 293 et aux Samnites en 306. Soulignons en outre que, hormis la démarche singulière de 508, nos sources n'évoquent que des marchandages réalisés par les Romains au détriment de leur ennemi ou de leur interlocuteur (les marchandages ne s'opèrent pas uniquement dans le cadre d'un conflit). Étrangement, Rome n'aurait, pour sa part, jamais fait l'objet d'un marchandage de la part de ses ennemis.

Dès 478, nous avons la trace du premier marchandage mis en œuvre par le consul L. Aemilius. Des légats de Véies, venus demander la paix, sont invités par le consul à réitérer leur demande devant le Sénat; la trêve nécessaire à la démarche, est alors marchandée contre «du blé pour deux mois et de l'argent pour la solde de six mois comme le demandait le vainqueur. Et le consul, après avoir reçu ce qu'il demandait et l'avoir distribué à ses hommes, fit une trêve avec eux»⁵¹. En 467, le marchandage est très semblable: du blé, des tuniques et six mois de solde sont exigées des Etrusques par le consul pour leur permettre d'aller négocier la paix au Sénat⁵². En 394, après l'épisode du maître d'école traître, «le Sénat ayant renvoyé l'affaire à juger et à régler à Camille, il leva une contribution sur Faléries et fit alliance (φιλίαν) avec tous les Falisques»⁵³. Tite-Live complète la version de Plutarque en indiquant que «pour payer la solde de cette campagne tout en exemptant le peuple romain de la taxe, c'est aux Falisques qu'on réclama de l'argent»⁵⁴. Presque un siècle plus tard, en 293, les Falisques demandent à nouveau la paix; le consul Carvilius leur impose de fournir «cent mille lingots de cuivre et le paiement de leur solde aux troupes pour l'année en cours»⁵⁵, et pourtant ils n'obtiennent qu'une trêve d'un an.

Les Etrusques sont également de nombreuses fois mis à contribution, comme Volsinies en 391, à laquelle on demande le paiement de la solde⁵⁶; puis en 301, ce sont un an de solde et trois mois de blé qui sont exigés des Etrusques pour aller négocier la paix au Sénat. En réalité, ils n'obtiennent qu'une seule (chère !) trêve de deux ans⁵⁷. En 294 encore, trois cités étrusques, Volsinies, Pérouse et Arretium, demandent la paix; elles sont alors contraintes de fournir au consul «des vêtements à

⁵⁰ D.H., 5, 26, 5.

⁵¹ D.H., 9, 17, 2. La victoire de 478 n'est d'ailleurs en rien définitive...

⁵² D.H., 9, 59, 5.

⁵³ Plut., *Cam.* 10, 8.

⁵⁴ Liv., 5, 27, 15.

⁵⁵ Liv., 10, 46, 8.

⁵⁶ Ces marchandages concernant la solde posent d'ailleurs la question de la datation de l'instauration de son instauration; nombre d'historiens pensent peu probable qu'elle ait été mise en place dès le IV^e s.

⁵⁷ Liv., 10, 5, 8.

la troupe et du blé, pour qu'il leur fût permis d'envoyer des parlementaires à Rome, elles obtinrent une trêve de quarante ans. Une indemnité de guerre de cinq cent mille as à payer comptant fut imposée à chacune de ces villes»⁵⁸. Double marchandage donc, avant la négociation avec le consul, puis devant le Sénat qui négocie —plus exactement, fait payer— la trêve concédée pour quarante ans. Il faut en outre souligner que la première phase de ces tractations, en ce début de III^e siècle, comme dans les exemples antérieurs, n'est nullement indispensable: pour preuve, les sénateurs consultés renvoient, à plusieurs reprises, la prise de décision au consul⁵⁹. Les trêves ainsi achetées au prix fort ne sont en vérité que des artifices permettant simplement d'obtenir des avantages matériels que les armes n'avaient pu obtenir directement.

Avec la deuxième guerre punique, les peuples sollicités pour participer au financement de la conquête sont plus nombreux et plus éloignés, comme en 205, avec quelques peuples ibères. Cependant, dès ces années-là, le vocabulaire a évolué: il ne s'agit plus de cadeau, mais de tribut. Après la répression de la révolte de Mandonius, «les peuples espagnols recouvrèrent la paix; on exigea d'eux un tribut (*stipendium*) double au titre de cette année-là, du blé pour six mois, des saies et des toges pour les troupes; et trente peuples environ donnèrent des otages»⁶⁰. Le changement sémantique est net et, pour la première fois, les otages, associés à la liste des contributions, marquent bien que l'on a changé de registre. Ce changement ne signifie cependant pas que la pratique des marchandages soit abandonnée: en 203, Scipion tente de marchander avec les légats de Carthage la paix avant l'affrontement de Zama: «Il exigeait pour condition de paix que Carthage restituât les prisonniers, les transfuges et les déserteurs; qu'elle retirât ses armées de l'Italie et de la Gaule; qu'elle renonçât à l'Espagne; qu'elle évacuât toutes les îles qui sont entre l'Italie et l'Afrique; qu'elle livrât tous ses vaisseaux longs, à l'exception de vingt; plus cinq cent mille boisseaux de blé et trois cents mille d'orge. Quant à la contribution en argent qu'il imposa aux vaincus, on n'est pas d'accord sur ce point; je trouve chez quelques historiens cinq mille talents, chez d'autres cinq mille livres pesant d'argent, chez d'autres enfin une double paie pour les soldats de Scipion»⁶¹. Cette liste impressionnante d'exigences, qui cumule presque tous les types de chantage, fut évidemment refusée par Carthage.

Dès le début du II^e s. av. J.-C., les ambiguïtés apparemment entretenues entre réquisitions, cadeaux et marchandages acquièrent une dimension nouvelle. Cités et peuples achètent la paix ou l'acceptation de leur *deditio* afin d'éviter le pillage des cités; ainsi en 191, le consul P. Cornelius Nasica confisque la moitié du territoire des Boïens pour leur accorder la *deditio*⁶². Le marchandage est d'ailleurs clairement présenté par Tite-Live comme étant une sanction: «Le consul, après avoir reçu des otages du peuple boïen, le punit en lui confisquant près de la moitié de son territoire, afin que le peuple romain pût, s'il le jugeait bon, y fonder des colonies»⁶³. L'année suivante, les habitants de Téos sont soumis à un chantage encore plus direct: accusés par le préteur d'avoir fourni des vivres et du vin à la flotte ennemie, le chef des l'armée romaine exige «les mêmes livraisons à la flotte romaine (pour arrêter) le pillage, sinon, il les traiterait en ennemi»⁶⁴. En 189, Polybe témoigne de marchandages tout aussi contraignants en Grèce et en Asie: Sagalassos doit fournir une couronne de cinquante talents et vingt mille médimnes de blé afin que le consul Cn. Manlius Vulso accepte sa *deditio*⁶⁵. Lors de la même campagne, le consul humilie le tyran de Cibyra au motif qu'il

⁵⁸ Liv., 10, 37, 4.

⁵⁹ Les légats font ainsi des «navettes» entre consul et Sénat (c'est notamment le cas en 478 et 467). Voir notre ouvrage «*La diplomatie romaine...*», p. 158-161.

⁶⁰ Liv., 29, 3, 5

⁶¹ Liv., 30, 16, 18.

⁶² Liv., 36, 38, 7; Oros., 4, 20-211.

⁶³ Liv., 36, 39, 2.

⁶⁴ Liv., 37, 28, 1-2.

⁶⁵ Polyb., 21, 36, 2.

rechignait à donner vingt-cinq talents: «Vingt-cinq talents épuiseront ta tyrannie ? Eh bien, si tu ne nous comptes pas cinq cents talents sous trois jours, attends-toi à voir tes champs dévastés et ta ville assiégée»⁶⁶. Comme le tyran marchande à son tour, le montant est abaissé à cent talents, mais le consul exige alors en plus dix mille médimnes de blé. Le détail de ces tractations en dit long sur la perception que les Romains se font des moyens utilisables pour obtenir le maximum d'avantages en nature de la part de tous les peuples ou de toutes les cités en grande difficulté militaire. La pression exercée sur les ennemis devient si forte que la confusion est désormais complète entre butins, marchandages et offrandes.

La pratique des échanges de cadeaux au début de la période républicaine n'a que peu de points communs avec les usages devenus quotidiens dès les premières décennies de la conquête extra-italique. Il est devenu alors bien difficile de définir avec rigueur les différentes catégories d'échanges; la délimitation est devenue très ténue entre cadeaux, butin, prélèvements et marchandages. Le pouvoir romain lui-même sait fort bien jouer de ces ambiguïtés qui lui permettent d'obtenir d'énormes compensations financières, et les cités ou Etats soumis à ces pressions n'ont aucune échappatoire. Que les dons de couronnes, par exemple, soient présentés comme étant spontanés de la part de quelques alliés ne modifient en rien les réalités: la dérive est totale et ces soi-disant offrandes n'ont d'autres fonctions que d'acheter une paix plus ou moins définitive avec Rome. Dans le cadre des marchandages dont les sources livrent la trace, l'enjeu est encore plus nettement affiché: ce qui ne sera pas donné —c'est-à-dire imposé—, sera récupéré sous la forme de butin. L'arrogance d'un Manlius Vulso traduit, avant même la paix d'Apamée, le mode de fonctionnement de Rome envers les cités hellénistiques: les richesses des vaincus (ou des ennemis mis en position d'infériorité) doivent revenir à la puissance dominante sous quelque forme que ce soit. Les cadeaux ne représentent plus qu'une des formes de prélèvements des biens convoités.

CLAUDINE AULIARD
Université de Poitiers

⁶⁶ Liv., 38, 14, 12.